

CAP Agricole Jardinier Paysagiste

OBJECTIFS

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement (drainage), arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement en utilisant de fertilisants et produits phytopharmaceutiques. Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients.

Il travaille à partir de plans de travaux de l'architecte paysagiste :

- Il prépare les sols (terrassment, drainages, bêchage, désherbage etc), effectue les semis et les plantations de végétaux qu'il protège à l'aide de bâche, d'écorce de pins ou de grillages.
- Il installe les pelouses en utilisant des méthodes adaptées à la topographie du sol. Il réalise également des petits travaux de maçonnerie (bordures, dalles, pavés etc)
- Il taille les arbres et arbustes pour obtenir des formes particulières et entretient des surfaces par le binage des massifs, le ramassage des feuilles, le décapage de la mousse ou le débroussaillage.
- Il régule la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires : eau, engrais, traitements phytosanitaires.
- Il règle et répare le système d'arrosage et assure l'entretien courant du matériel ainsi que le diagnostic des pannes usuelles.
- Il peut conduire des engins spécifiques tels que mini-chargeuse, mini-pelle.



Durée

1600
229 HEURES
JOUR(S)



Pré requis

Accès direct en 2ème année possible après une 1ère année de CAP agricole, un CAP, BEPA ou BEP.

Possibilité d'adaptation du parcours en fonction des acquis et de l'expérience du candidat.



Public concerné

Tous publics à partir de 16 ans (15 ans si le premier cycle de l'enseignement secondaire a été accompli)

■ **TYPE DE FORMATION :** Apprentissage. 75% en entreprise / 25% en centre

PROGRAMME

Unités Capitalisables Générales

- UCG1 Agir dans une situation de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UCG2 Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction personnelle
- UCG3 Interagir dans son environnement social

Unités Capitalisables Professionnelles

- UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

METHODOLOGIE UTILISEE

Apprentissage réparti à 25% en centre de formation via des cours théoriques et pratiques délivrés par des formateurs professionnels et 75% en Entreprise, avec le Maître d'Apprentissage, chargé de former l'apprenti à la pratique

MODALITES ET EVALUATION

Cours théoriques sur le campus, cours pratiques sur chantiers et en entreprise.

Le diplôme est délivré par le ministère de l'agriculture après réussite du contrôle continu de chaque Unités Capitalisables (UC). Le candidat a cinq ans pour obtenir l'ensemble de ces unités.

■ DEBOUCHE DU CAPA Paysagiste Jardinier

Les diplômés du CAP Métiers de l'agriculture travailleront majoritairement en tant :

- Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage
- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Jardinier paysagiste/des espaces verts
- Aide-jardinier
- Manœuvre des espaces verts

■ ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Equipe de formateurs spécialisés du Campus et Maître d'Apprentissage

Les conditions de validation d'inscription vous seront envoyées
par notre partenaire



Financement pris en charge par l'état

www.furmazione.com